



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUIN 2024 **À ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale d'Arthaz-Pont-Notre-Dame sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 5 juin 2024
Délégués titulaires en exercice : 30
Délégués titulaires présents : 17
Délégués suppléants remplaçants présents : 4
Délégués présents : 21
Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4
Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 25
Délégués titulaires absents non remplacés : 5

Secrétaire élu : Bruno THABUIS

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Pierre CHAUTEMPS, Frédéric MARMOUX à Gianni GUERINI, Aline WATT CHEVALLIER à Lucas PUGIN, Antoine VALENTIN à Gérard MILESI

Absents

-excusés : Vincent LETONDAL, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ, Daniel REVUZ
-non excusés : François FILET, Bruno FOREL

Était également présente à l'Assemblée : Patricia DEAGE

Arrivée de Sylvia DUSONCHET à partir du point n° 3
Arrivée de Patrick GAVARD à partir du point n° 4
Arrivée de Michel BERTHET à partir du point n° 6

Heure d'ouverture de séance : 19H30

Heure de clôture de séance : 21H35

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 avril 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. RPQS Assainissement

5. Avance de trésorerie
6. Refinancement de contrats d'emprunts avec la Caisse d'Épargne – Budget principal assainissement
7. Décision modificative – Budget principal assainissement
8. Décision modificative – Budget annexe eau potable
9. Admissions en non-valeur
10. Convention de partenariat et de prestation avec la Médiation de l'Eau
11. Marché public 2024MAPA05 – Travaux eau potable – Autorisation de lancement
12. Marché public 2024MAPA02 – Travaux eau potable et assainissement – Attribution et autorisation de signature
13. Marché public 2023MAPA15 – Travaux de protection de captages d'eau potable – Attribution et autorisation de signature
14. Accord-cadre 2024A0001 – Fourniture d'électricité – Autorisation de signature
15. Délégation de pouvoirs
16. Cession d'un véhicule du budget principal assainissement
17. Création de poste technicien d'exploitation STEP - CDD
18. Autorisations spéciales d'absence pour enfants malades
19. Indemnisations et congés pour concours/examens
20. Convention avec l'Agence de l'Eau – Réforme redevances
21. Abandon de la source Oasis sur la commune de La Tour
22. Questions diverses
23. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_06_12_43

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 10 avril 2024 à Habère-Poche.

Délibération n° D24_06_12_44

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à BOGÈVE, le 11 septembre 2024.

Délibération n° D24_06_12_45

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPOUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité et du service d'assainissement relatif à l'exercice 2023 suivi en régie sur 29 communes,

DE TRANSMETTRE ce rapport aux collectivités adhérentes au Syndicat.

Délibération n° D24_06_12_46

OBJET : AVANCE DE TRÉSORERIE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER de prévoir une nouvelle avance de trésorerie remboursable du budget annexe eau potable au budget principal assainissement d'un montant maximum de 1 000 000 € avec une date de remboursement maximale fixée à 12 mois,

DE FIXER la date de remboursement de cette avance à une période de 12 mois maximum à compter de cette délibération exécutoire,

D'ACCEPTER que les fonds soient mobilisés dès lors que la délibération est exécutoire,

DE DIRE que les opérations de versement et les remboursements au titre de cette avance seront non-budgétaires,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_47

OBJET : REFINANCEMENT DE CONTRATS D'EMPRUNTS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A LA MAJORITÉ :

POUR : 22

CONTRE : 1 de M. Jean-Paul COSTAZ
ABSTENTION : 2 de M. René DECARROUX et M. Jean-Baptiste MOLLIAT

DÉCIDE de procéder sur l'exercice 2024 aux écritures pour la sortie des emprunts à refinancer, aux écritures pour l'indemnité de remboursement anticipé recapitalisé, aux écritures pour le remboursement des intérêts courus non échus, aux écritures pour le paiement des frais de dossier et aux écritures pour la mise en place du nouvel emprunt,

DÉCIDE de l'étalement et de l'amortissement de la charge correspondant à l'indemnité intégrée au capital du nouvel emprunt, pour la somme de 195 689,36 € (indemnité de remboursement anticipé capitalisé) sur une durée de 17 ans et de procéder aux écritures comptables,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° D24_06_12_48

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A LA MAJORITÉ :

POUR : 24
CONTRE : 1 de M. Jean-Paul COSTAZ

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 1 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	+ 16 000 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 16 000 €

Section d'investissement	
Dépenses	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 5 250 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	+ 38 000 €
Chapitre 16 Emprunts	+ 651 081 € (Crédit Agricole) + 4 892 984 € (Caisse d'Épargne)
Chapitre 23 Immobilisations en cours	- 38 000 €
Recettes	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 5 250 €
Chapitre 16 Emprunts	+ 651 081 € (Crédit Agricole) + 4 892 984 € (Caisse d'Épargne)

Délibération n° D24_06_12_49

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 1 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	+ 11 000 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 11 000 €

Section d'investissement	
Dépenses	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 5 250 €
Recettes	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	+ 5 250 €

Délibération n° D24_06_12_50

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans les tableaux annexés à la délibération correspondant au montant total des titres de 23 897,49 euros sur le budget annexe eau potable et de 24 542,30 euros sur le budget principal assainissement,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_51

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATION AVEC LA MÉDIATION DE L'EAU

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau annexée à la délibération, ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution,

D'IMPUTER les dépenses correspondantes à la charge incombant au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe au budget principal assainissement / au budget annexe eau potable.

Délibération n° D24_06_12_52

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA05 – TRAVAUX EAU POTABLE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public n° 2024MAPA05 de travaux d'eau potable,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif annexe eau potable,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D24_06_12_53

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA02 – TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_54

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA15 – TRAVAUX DE PROTECTION DE CAPTAGES D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER le marché public de travaux à l'entreprise mentionnée, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Le marché public de travaux mentionné, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché public de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_55

**OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – 2024A0001 –
– AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les accords-cadres mentionnés,
- Tout document relatif à l'attribution de ces accords-cadres,

D'AUTORISER le Président à attribuer et à signer le marché subséquent avec l'entreprise économiquement la plus avantageuse,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_56

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ÉLARGIR la délégation de pouvoirs n° 13 accordée au Président afin de signer les actes notariés réitérant les conventions signées de servitudes de passage,

DE MODIFIER la délégation de pouvoirs n°13 accordée au Président comme suit : « de signer les conventions de servitude de passage de canalisation, de réitérer ces conventions par actes notariés ou par actes administratifs, de l'autoriser à signer les actes notariés ou à authentifier les actes administratifs et d'autoriser le 1er Vice-Président à signer les actes administratifs ».

Délibération n° D24_06_12_57

OBJET : CESSION D'UN VÉHICULE DU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la cession du véhicule utilitaire Citroën Nemo immatriculé DM-172-GX et affecté au budget principal assainissement au garage GAVARD pour destruction,

D'APPROUVER la cession de ce véhicule à prix nul,

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_58

OBJET : CRÉATION DE POSTE TECHNICIEN D'EXPLOITATION STEP - CDD

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste technicien assainissement pour l'exploitation de la STEP à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée d'un an maximum dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum au service assainissement dès lors que la délibération est exécutoire.

Délibération n° D24_06_12_59

OBJET : AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE POUR ENFANTS MALADES

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les modalités d'autorisations d'absence pour enfants malades annexées à la délibération à compter du 1^{er} juillet 2024, le nombre de jours accordé se calculera en 2024 au prorata temporis de l'année civile en cours,

D'APPLIQUER ce régime d'autorisations d'absence pour enfants malades aux agents sous régime de droit privé sous réserve d'être plus favorables au code du travail et à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000,

D'AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de des autorisations d'absence.

Délibération n° D24_06_12_60

OBJET : INDEMNISATIONS ET CONGÉS POUR CONCOURS/EXAMENS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les autorisations d'absence pour participer aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel de la fonction publique territoriale dès lors que la délibération est exécutoire,

D'APPLIQUER ce régime d'autorisations d'absence pour la totalité des épreuves (admissibilité et admission) et limiter à un concours ou examen professionnel par an et à 3 fois pour un même concours ou examen professionnel,

D'AUTORISER l'indemnisation des agents pour les frais de déplacement correspondants,

D'AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces autorisations d'absence.

Délibération n° D24_06_12_61

OBJET : CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU DE VERSEMENTS PÉRIODIQUES D'ACOMPTES

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la convention de versements périodiques d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse annexée à la délibération,

D'AUTORISER le Président à signer la convention de versements périodiques d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_06_12_62

OBJET : ABANDON DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE L'OASIS SUR LA COMMUNE DE LA TOUR

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE du constat d'abandon du captage de la source de l'Oasis sur la commune de La Tour,

DE RESTITUER le captage au propriétaire,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,

Le Président du Syndicat,

Bruno THABUIS

Lucas PUGIN

